



On me demande de rembourser une dette 11 ans après

Par **diraison**, le **12/11/2008** à **15:47**

J'ai fais un prêt en 97 pour l'achat d'un véhicule. Je me suis retrouvé au chômage et l'assurance que j'avais contracté devait prendre le relais. J'ai ensuite déménagé et je n'ai plus eu de nouvelles de ce crédit. Aujourd'hui cet organisme me fait parvenir un courrier sans recommandé pour une demande de conciliation et me réclame la somme de 11 mille euros. Existe-il des délais de prescription dans ce cas ? Pourquoi ne pas avoir réclamé cette somme avant? Sont-ils dans leur droit ?

Par **ellaEdanla**, le **12/11/2008** à **16:09**

Bonjour,rnrny a-t-il eu un jugement rendu à votre encontre dans cette affaire ?rnrnSi OUI, le délai de prescription est de TRENTE ANS.rnrnSi NON, le délai de prescription est de DEUX ANS ([article L311-37 C Conso](#)).rnrnFaites un courrier à cet organisme de crédit en recommandé en leur demandant une copie du jugement et de sa signification à votre encontre ou à défaut de bien vouloir cesser toutes relances en raison de la prescription.rnrnCordialement.

Par **diraison**, le **13/11/2008** à **09:11**

Merci de votre réponse. Si un jugement a été rendu est-ce que je n'aurai pas du être fiché à la banque de france. Dois je les appeler ou attendre qu'il me relance par téléphone ou par

courrier ?

Par **ellaEdanla**, le **13/11/2008 à 09:55**

Bonjour,rnrnvoici ce que je vous conseillais précédemment :rn[citation]Faites un courrier à cet organisme de crédit en recommandé en leur demandant une copie du jugement et de sa signification à votre rencontre ou à défaut de bien vouloir cesser toutes relances en raison de la prescription. rn[/citation]rnrnVous pouvez aussi si vous le préférez attendre qu'il vous relance.rnrnCordialement.

Par **pruneau**, le **06/10/2010 à 15:29**

j

Par **pruneau**, le **06/10/2010 à 15:35**

j ai demande a etre defichée de la banque de france aupres d un organisme 'cofidis' a qui j ai reglé ma dette depuis le 29/04/2008 et qu elle n a pas été ma surprise :ils me réclament de l argent que je serais sensée leur devoir encore alors que je n ai jamais été portée au tribunal pour cette soi disant somme!! et depuis ils me harcellent par courrier et telephone !!!que dois je faire?????????je n ai jamais eu de leur nouvelle depuis plus de 2 ans et c est en leur demandant d etre defichée qu ils me harcellent a nouveau rnmerci de me répondre

Par **chamamasi**, le **20/06/2013 à 23:15**

bonjourrnj ai fait un dossier de surendettement en juin 2002, j avais une moto et pour bien faire j ai voulu la revendre pour ne pas l inclure dans le dossier. comme je ne l ai pas vendu assez rapidement elle a été saisie.je n ai jamais eu de nouvelle et la je viens de recevoir un courrier et il me réclame 950 euros. ont il le droit de me réclamer cette somme après 11 ans? merci de votre réponse